



Résolution « Pour une réflexion collective sur la situation en Corse »

Résolution adoptée par le 80ème congrès de la LDH, Paris - 10, 11 et 12 juin 2000

Après l'assassinat du préfet Erignac, l'Etat a déclenché en Corse, une politique répressive de grande ampleur. Pendant 17 mois, son action a dérivé vers l'exception. L'affaire des paillotes aura permis une prise de conscience du gouvernement.

Mais très vite, ce sont les attentats, de plus en plus dangereux pour les citoyens, qui ont repris.

Pour sortir de cet énième cycle de violences et de répression, le Premier ministre a décidé l'ouverture d'un dialogue sans préalable. La Ligue des droits de l'homme se félicite de cette initiative qui permet de reposer la question corse en des termes politiques.

La première phase du dialogue s'est conclue le 10 mars 2000, avec l'adoption de deux motions par l'Assemblée corse qui toutes deux, mettent en perspective un transfert de pouvoirs normatifs vers cette même Assemblée. Un des textes se réfère à nouveau à la notion de peuple corse.

Ces constats confirment la permanence d'un débat politique qui questionne la Constitution.

La LDH est attentive à la question corse. Elle met en place un groupe « Ad hoc » auquel participent les sections corses de la LDH. Ce groupe prépare les bases d'une réflexion collective qui, avant le congrès national, débouchera sur un colloque national en Corse associant notamment des acteurs de la société insulaire.